NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux: 323 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret et les Passagers
J. S. LANDRY,
Surintendant.

MAGASIN DU BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

4 déc 98—1

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Voitures, Chevaux, Harnais, Pupitre, Coffre-Fort en Fer, etc.

A L'ENCAN,

JEUDI LE 1er JUIN 1899,

AU

No 1137 rue Hôpital.

Louis Sincer et als vs W. D. Alverson et W. D. Alverson & Co, Ltd.

No 58,330—Cour Civile de District.

PAR JOHN J. CASTELL Encanteur,—Bureau 826 rue Commune—Je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 1er juin 1899, à 11 heures A. M., au No 1137 rue Hôpital entre les rues Remparts et St Claude, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 17 mai 1899, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, ce qui suit, à savoir:

Quatre voitures Miller, deux voitures Cunninghan, six chevaux, six jeux doubles de harnais un jeu de harnais simple, un wagon d'entrepreneur de pompes funèbres, un dump wagon, pupitre, chaises, coffre-fort en fer, etc., selon l'inventaire.

Conditions: Comptant.
21 mai—21 24 28—juin 1

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COIN POUR BATIR
— SUR —
L'AVENUE JACKSON,
A l'angle de la rue Willow

Succession de George Williams.

No 58,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 mai 1899, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour sus-nommée, Division B, dans l'affaire mentionnée, la propriété suivante:

Un bon terrain pour bâtir dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et Clara, formant le coin des rues Jackson et Willow, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Willow.

Le terrain est dans un quartier très habité et convient à l'érection d'un magasin ou d'une résidence.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer en plus le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur. BENJAMIN ORY, avocat.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 25 à date

Nouveau Système de Drainage pour la Nouvelle-Orléans, Lne.

Des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Lne., Chambre No 20, Hôtel de Ville, jusqu'à l'après-midi du 5 juillet 1899, pour la construction des travaux suivants, une soumission séparée étant requise pour chacun des contrats séparément comme il est indiqué ci dessous:

CONTRAT E.

La station No 1 de Pompe Melpomène et Moteur pour la station No 5 de pompe pour l'avenue Jourdan.

Cette soumission inclura l'érection d'une station complète de pompe avec fondations, bâtisse, succion, bassins d'approche et de décharge; pompes, moteur électrique et lignes de transmission à la station de puissance centrale. Aussi la formation et l'érection d'un moteur pour l'opération d'une pompe maintenant opérée par la vapeur, dans une des stations de pompe existante et l'érection du poteau, mettant en connexion ce moteur avec la station de puissance centrale.

Un dépôt de cinq cent ($500 00) dollars comptant ou en chèque certifié pour accompagner la soumission comme une garantie de bonne foi. Le bon du soumissionnaire heureux, est de vingt-cinq mille ($25 000) dollars.

CONTRAT F.

Canaux revêtus et couverts, à savoir le canal de la rue Troisième et le canal Carondelet. Les soumissions pour ce travail seront à un prix par unité de matériel soit excavasé où en usage en construction. Le travail n'inclura pas moins que 8,000 pieds linéaires de Canal, de cinq à vingt-cinq pieds de large, et de six à douze pieds de profondeur. Un dépôt de mille ($1.000.00) dollars comptant, ou en chèque certifié. Le bon du soumissionnaire heureux est de cinquante mille ($50,000,00) dollars.

CONTRAT G.

Canaux ouverts et non revêtus, laquelle soumission sera pour l'élargissement des canaux existant, comprenant l'excavation d'approximativement 175,000 yardes cubiques, à un prix par unité de matériel excavasé.

Un dépôt de deux cent ($200.00) dollars comptant ou en chèque certifié. Le bon du soumissionnaire heureux est de six mille ($6,000) dollars.

CONTRAT H.

La station de pompe No 8 d'Alger.

Cette soumission comprendra l'érection et l'installation d'une station complète de pompe, avec fondation, succion et bassins à décharge, l'installation et les fournitures d'une pompe, l'enlèvement des bouilloires et machine à vapeur d'une station maintenant en opération, et leurs érections et installations dans cette station. Un dépôt de trois cent ($300) dollars comptant ou en chèque certifié. Le bon du soumissionnaire lieureux est de dix mille ($10,000) dollars.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau de la Commission du Drainage après le 8 mai 1899.

Le droit est réseré de rejeter quelconque ou toutes les soumissions, ou d'accepter l'offre de n'importe lequel des soumissionnaires pour tout le travail contenu dans lesdits contrats E, F, G et H dans le cas où ladite soumission collective pour le travail sous tous lesdits contrats, soit moins que le coût collectif dudit travail sans quelconque combinaison des montants des soumissions séparées.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. SCHREIBER, Secrétaire.
16 mai au 5 juillet

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Liste de publication.

MAI 1899

Bontault de Russy, Peyronnette, Henri
Delles Picheloup, Honoré
Gasselin, Armand Richard, François
Lacoste, Emilie, veuve Roux, Joseph
Laporte Pierre Solignac, Joseph François
Lesdos, Edouard
Mochel, Antoine Tilly, Emile Laurent
Perrier, Jean Auguste Marie
Petit, Ernest

Signé: A. LAURENT COCHELET,
Consul Général chargé du Consulat

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

Annonce Judiciaire—Propriété dans le Second District — Cottage avec Trois Terrains — Encoignure De Soto et Gayoso—Succession de Joseph Beaulieu—No 58.991 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur, Bureau 727 rue Commune Le MERCREDI, 7 juin 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 28 avril 1899, pour le compte de la succession de Joseph Beaulieu, No 58,991 du Dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère—

Une certaine portion de terre (comprenant trois grands terrains), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington (maintenant De Soto) Gayoso, Duoré et St John (maintenant rue Bell, et mesurant 90 pieds de face à la rue De Soto sur 120 pieds de profondeur et face sur la rue Gayoso. Les améliorations comprennent une grande et agréable résidence cottage, avec cuisine, etc, dans le fond et connu par le numéro municipal 2942 rue De Soto, Joli voisinage, s'améliorant rapidement et près de tous les agréments.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a à un an de crédit du jour de l'adjudication, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, daté le jour de l'adjudication, portant 8 0|0 par an d'intérêts, jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1899, en plus du montant de l'adjudication, etc.

Acte de vente pardevant G. A. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

Propriété de Choix du Deuxième District.

Joli et commode cottage simple, No 219 rue Roman, près la rue Bienville.

In re Joseph T. Hall, en faillite.

No 16—Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, le 21 juin 1899, à 1 heure P. M., en face des lieux, No 219 rue Roman, entre les rues Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de Hewes F. Gurley, rapporteur, daté le 17 mai 1899 dans l'affaire de Joseph T. Hall, en faillite, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Bienville, Douane et Prieure et mesurant 25 pieds de face à la rue Roman, sur 108 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant le joli et attrayant cottage simple, connu comme le No municipal 219 rue Roman, voisinage de choix et select près de tous les avantages, tels que marchés, écoles, églises, et désirable soit pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumant les taxes de 1899. Acte de vente incluant les timbres du Revenu des E. U. aux frais de l'acquéreur pardevant W. A. Bell, notaire.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 à date

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE — Propriétés de choix dans le 3me district. Mardi, 27 juin. Vente pour plaire aux acquéreurs.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 629 rue Commune, —MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 26 mai 1899 par l Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée la succession de Marie Anne Journu, veuve en première noce de Pierre Metteaud et veuve en deuxième noce de Louis Roques No 58.450 du docket de la susdite Cour à l'enchère publique, il sera vendu:

Vingt certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No217 borné par les rues Hancock, Dauphine Monroe (maintenant Tupelo) et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les numéros un à dix-sept inclusivement et de vingt-quatre à vingt-six inclusivement et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurant chacun 31' 3" 4'" de face à la rue Monroe ou [Tupelo], sur 111' 6" de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Dauphine et Monroe ou (Tupelo), et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Tupelo et Bourgogne. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 30' de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156' 5" 4'". Lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 31' 3" 4'" de face à la rue Hancock sur une profondeur de 111' 6" 0". Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Hancock et Bourgogne. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 30' de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 156' 5" 4'", le tout entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent à savoir: Sur les lots Nos 16 et 17, un cottage double en bois contenant quelques quatre chambres, cuisine et cabinet, citerne, etc. Termes et conditions: Comptant. Les acquéreurs assumant les taxes de 1899, en plus et au-dessus de leur enchère, et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice.
27mai—27 28

Annonce Judiciaire—Vente en partage, Mardi le 6 juin— Encoignure Remparts et Piété. Cottage double en bois, couvert en ardoises.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, bureau No 629 rue Commune. — MARDI, le 6 juin, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, de même en vertu d'un ordre signé et portant la date du 25 mars 1898, approuvant et homologuant les procédures d'un conseil de famille, tenu pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 17ème jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée, succession de Mme Marguerite Par, épouse décédée de John Hemel, No 53,960 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Remparts, Piété, St-Claude et Louisa, lequel lot formant l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à son option devant être démontré par autant d'égaux ou inégaux billets à recevoir dudit acquéreur qui pourront plaire aux parties à ce procès en partage, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, devant être garantis avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets exigibles dudit acquéreur, en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement de cela, par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquelles doivent être conservées assurées contre le feu pour la valeur entière des améliorations qui s'y trouvent jusqu'au paiement entier desdits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé aux vendeurs jusqu'au montant de leurs billets non payés; que 10 pour cent du prix de l'adjudication soit déposé par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, les taxes de l'année courante 1899 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6 7 14 16 23 28

VENTES A L'ENCAN

Louis A. Richards

MARDI, 30 MAI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joile résidence double en bois couverte en ardoises, Nos 2220 et 2222, Rue Robertson entre les Champs-Elysées et la Rue Marigny.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune MARDI, le 30e jour de mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près de la rue Baronne, en vertu de et en obéissance à un ordre issu et signé le 26 avril 1899 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Succession de John Newman, No 58,284 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal No 617 borné par les Champs Elysées, les rues Marigny, Robertson et Villeré, désigné par la lettre D. sur le devis annexé à un acte pardevant O. Drouett, notaire, le 9 décembre 1891, et mesurant trente pieds et quatre et un demi pouce de face à la rue Robertson sur cent dix-neuf pieds et 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois couverte en ardoises avec quelques cinq chambres de chaque côté, avec hangar fermé, citernes hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1899 en plus et au-dessus de son enchère et de faire un dépôt de 10 0,0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Emile J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice. 29 av—29 30—mai 6 16 21 28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 20 juin— Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St Antoine, ilet borné par les rues Bourbon et St-Claude.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MARDI 20 juin 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Juste Fontaine Jr., exécuteur testamentaire de François Cronzilles, vs Pierre Delord No 56.179 du dossier de la susdite Cour à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon, Marais et St-Claude, désignés par les Nos un et deux. Le lot No un formant l'encoignure des rues St-Antoine et Marais, et mesurant en mesure américaine [30] trente pieds [4] quatre pouces de face à la rue St-Antoine sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur et façade à la rue Marais et le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant [33] trente trois pieds [7] sept pouces et [2] deux lignes de face à la rue St-Antoine, sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine.

1° Les améliorations, connues par les numéros 1239 et 1241 rue St Antoine, encoignure Marais, consistent en une résidence double en briques, converte en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois converte en ardoises, etc. la banquette pavée, le côté de l'encoignure ayant un hangar sur la banquette.

2° Les améliorations connues par les Nos 1235 et 1237 rue St Antoine, consistant en une résidence double en briques converte en ardoises ayant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, allées, banquette pavée, etc.

Les améliorations connues par les Nos 1812 et 1814 rue Marais, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, cuisine, etc., de chaque côté, banquette pavée, allée de chaque côté, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposés comme argent de garanti par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant William B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jérome Meunier et George Montgomery, avocats.
20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 19 20

MARDI 30 MAI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix du Deuxième District. Résidence double en bois, avec bâtisse à deux étages dans le fond. Nos 813 et 815 rue Villeré; résidences doubles, en bois et en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Ste Anne et Villeré.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 30 mai, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un ordre issu et signé le 24 avril 1899 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée, succession de Justin Lacarse et Philippine Bajan, sa femme, No 56,435 du docket de la sus-dite cour, à l'enchère publique, il sera vendu: Nos 813 et 815 rue Nord Villeré—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le Faubourg Tremé désigné par le No Quatre de l'ilet borné par les rues Villeré, Ste-Anne, Dumaine et Robertson, selon le plan fait par Surgi, daté le 16 mars 1841, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors un notaire en cette ville; ledit lot de terre ayant (47) quarante-sept pieds (1) un pouce et (5) cinq lignes de face sur ladite rue Villeré, sur (127) cent vingt-sept pieds (10) dix pouces et (5) cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence double à un étage et en une résidence double à deux étages. Celle à un étage contenant quelques six chambres, deux cabinets, caves, galeries dans le fond, etc., et la bâtisse à deux étage contenant quelques quatre chambres, deux cabinets, galeries, etc., les allées sont larges grande cour, citernes et hydrans de chaque côté, puits, hangares, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le lot No Un, ilet borné par les rues Villeré, Dumaine Ste Anne et Marais sur un plan fait, par J. V. Depouilly, daté le 27 novembre 1847, et déposé en l'étude de P. E. Laresche, ancien notaire en cette ville, sous le No 6 du livre de plans marqué L. Le dit lot de terre mesurant en mesure américaine (29) vingt-neuf pieds de face à la rue Ste-Anne sur (97) quatre-vingt dix sept pieds (10) dix pouces de profondeur et façade à la rue Villeré.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage et mansarde, contenant quelques quatre chambres, deux cabinets, galerie, etc. Dans le fond, sur les mêmes lieux et faisant face à la rue Villeré, les améliorations consistent en une résidence double en briques à deux étages, contenant quelques huit chambres, galeries, etc., citernes, cour pavée, etc.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de temps, pour des billets garantis par lien de vendeur et privilège, portant huit pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de dix pour cent du prix de l'acquéreur devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les taxes pour l'année 1899 devant être assumées par l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Michel V. Déjan notaire, aux frais des acquéreurs.

C. J. Laresche et F. C. Zacharie, avocats pour l'exécutrice.
29 avril—29 30—mai 6 16 21 28 29 30

CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville. Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers, Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	arrivée
Express de la Californie. No 10....8:40 p. m.	No 9....7:55 a. m.
Express du Texas et du Mexique. No 18....8:50 a. m.	No 17....7:00 p. m.

"SUNSET LIMITED."

Ce train célèbre fera le voyage régulier chaque semaine à San Francisco, quittant la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 11 h A. M et arrivant tous les mercredis à 7:30 A. M., aisant connections à la Nouvelle-Orléans et de tous les points est.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 9 et 10 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nlle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Tourist Sleepers quittent la Nouvelle-Orléans tous les mercredis, vendredis et samedis soirs pour San Francisco directement. fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans.	7:30p.m.	8:30 a.m
Arrive à Meridian....	1:20 a.m.	3:00 p.m
Part de Meridian.....	1:30 a.m.	7:00 a.m
Arrive à Birmingham	5:50 a.m.	12:10 p.m
Arrive à Chattanooga	9:45 a.m.	8:40 p.m
Arrive à Lexington..	5:00 p.m.	5:00 a m
Arrive à Cincinnati.	7:30 p.m	7.45 a.m

Seulement 25 1|2 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P. M. via Roanoke, Vie. Washington, D. C. seulement 42 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C. Hôtel St-Charles.
E. C. RUNTE, C. T. A. — R. J. ANDERSON, A. G. P. A.
GEO. H. SMITH, S. P. A. — Nlle-Orléans. Lne.
1erjan—1an

ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 9 avril 1899.

Départ. Arrivée.

Chicago et St-Louis Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M
Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

Louisville & Cincinnati Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule, chars café sur trains Nos 3 et 4, service à la carte.

Fast Mail.
No 2, départ, 8:00 P.M.
No 1, arrive 7:35 A. M.
Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,
No 2, départ 8:00 P. M.
No 1, arrive 7:35 A. M.
Memphis, Louisville et Cincinnati sans changement.

Local Mail and Expres.
No 24, départ 7:00 A. M.
No 23, arrive 10:00 P. M
Pour Fulton, Ky, et les stations intermédiaires.

McComb City Accommodation.
No 32, départ 5:30 P. M.
No 31, arrive 9:30 A. M
Excursions du dimanche.
No 36, départ 7:35 A. M.
No 35, arrive 9:05 P. M.

Yazoo & Mississippi Valley R. R
No 6, départ 4:00 P. M.
No 5, arrive 10:40 A. M
Chars dortoir, Nlle-Orléans à Vicksburg, Memphis et Kansas City.

Local Day Express.
No 22, départ 8:00 A. M.
No 21, arrive 5:50 P. M.
Pour Vicksburg. Natchez et les points intermédiaires.

Baton Rouge Accommodation.
No 34, départ 4:20 A. M.
No 33, arrive 9:20 A. M.
S'arrête à toutes les stations.

Bureau des billets, St-Charles et Commune.
W. A. KELLOND, WM MURRAY, D. P. A
Ass. Agent Gén des Pass. Nlle-Orléans.
28 nov—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT

No. Arrivées	No. Departs
1 fast line.... 7:05 pm	2 fast mail. 7:45 pm
3 fast mail ...7:40 am	4 limited. 11:15 am
5 limited ... 8:30 pm	6 fast line ..7:55 am
7 Coast tous les jours (dim ex)8:55 am	8 Coast tous les jours dim ex4:00pm

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—an 87 1fév

SR Southern RAILWAY.

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	7:45 P. M.	7:55 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:35 P. M
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M
" Boston	8:30 P. M.	3,30 P. M

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Diner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au

BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY,
704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Ln.
J. M. Knigt, Ass't Agent de Pass. et Billets.
M. R. Pawers, Agent de District de Passagers
S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pass., Atlanta, Gie.
W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.
J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D.C
17 déc

COMPAGNIE D'ASSURANCES

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.......................$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston.........................$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON LUCAS E. MOORE C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire
2nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé...$500,00 00
Actif, 1er Janvier 1898....................................1,097 20 16
Surplus...304,700 00

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS. LAUDUMIEY, CHAS. D. FOUCHE. OCTAVE LABARRE.
juin 98 1an

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DES —
MARCHANDS
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;
JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Henry C. Boucher, John P. Baldwin, W. H. Bofinger,
Jayme Magi, Paul Capdevielle, A. Xiques,
U. Koen, Jno W. Fairfax, Emilien Perrin.
Manuel Abascal, Lawrence Fabacher.

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,
Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

Trois Editions distinctes:

EDITION QUOTIDIENNE.
EDITION HEBDOMADAIRE.
EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

DERNIERES NOUVELLES LOCALES
—ET—
ETRANGERES.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
—DE LA—
PRESSE ASSOCIÉE
—ET—
Dépêches Spéciales.

SEUL JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN, AU SUD, FONDÉ LE 1er SEPTEMBRE 1827.